AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

COMMUNE DE CHAUMES-EN-RETZ
Secteur de la commune déléguée d'Arthon en Retz

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES : Enquête publique organisée en application de l'article L. 153-19 du code de l'urbanisme et R. 123-1 à R. 123-27 du code de l'environnement.

LIEU, DATES ET JOURS DE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE : L'enquête publique se déroulera du 6 janvier 2017 au 6 février 2017, à la mairie de Chaumes-en-Retz, 1 rue de Pornic, Arthon en Retz, aux jours et heures d'ouverture au public, soit : de 8 heures à 12 heures 15 et de 14 heures à 17 heures 30 du lundi au jeudi inclus, de 8 heures à 12 heures 15 et de 14 heures à 17 heures le vendredi, et de 10 heures à 12 heures le samedi.

La mairie d'Arthon en Retz, mairie principale de Chaumes-en-Retz, constitue le siège de l'enquête, où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée par écrit ou par courriel à mairie@chaumesenretz.fr.

CONSULTATION DU DOSSIER : Durant la période de l'enquête publique, tout intéressé pourra se rendre à la mairie précitée ou à la mairie annexe de La Sicaudais, aux jours et heures d'ouverture, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête.

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR : Monsieur Jean-Marie DEMANGE, directeur unité départementale de la Banque de France en retraite domicilié 1 avenue du Beslonneau - 44340 Guérande, a été nommé commissaire enquêteur titulaire par ordonnance du tribunal administratif de Nantes. Il se tiendra à la disposition du public :

- Vendredi 6 janvier 2017 de 9 heures à 12 heures, mairie de Chaumes-en-Retz
- Mercredi 11 janvier 2017 de 14 heures à 17 heures 30, mairie de Chaumes-en-Retz
- Samedi 21 janvier 2017 de 9 heures à 12 heures, mairie de Chaumes-en-Retz
- Vendredi 27 janvier 2017 de 14 heures à 17 heures, mairie annexe de La Sicaudais
- Lundi 6 février 2017 de 14 heures à 17 heures 30, mairie de Chaumes-en-Retz.

Monsieur Gilbert COSTEDOAT, ingénieur en chef des études et techniques d'armement en retraite, demeurant 2 rue Saint Exupéry - 44620 La Montagne, a été nommé commissaire enquêteur suppléant par ordonnance du tribunal administratif de Nantes.

AUTRES DISPOSITIONS :

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter en mairie le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur. Ces documents pourront être consultés en ligne sur le site de la mairie de Chaumes-en-Retz http://www.chaumesenretz.fr/.

L'autorité compétente pour approuver le plan local d'urbanisme (PLU) à l'issue de cette enquête publique est le conseil municipal de Chaumes-en-Retz.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur le maire de Chaumes-en-Retz.

Les indications du présent avis résultent de l'arrêté du 8 décembre 2016 de Chaumes-en-Retz.